



Source, BO n°30 du 29 juillet 2021 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121271N.htm?Cookies=true>

→ Le dossier (de la partie orale de l'épreuve)

DOSSIER NUMERIQUE

Le candidat constitue en tout **deux portfolios**, portant chacun sur l'une des trois questions du programme limitatif, l'ensemble formant son dossier.

Chaque portfolio **peut prendre plusieurs formes ou formats numériques** ; au gré du candidat : diaporama, séquence vidéo, etc.

Le candidat veille à ce que les formats choisis soient lisibles par un logiciel courant.

Encourager une diversité de formes/formats numériques au sein de la classe, voir auprès de l'élève.

Portfolio numérique 1

Composé par le candidat d'un ensemble de documents iconographiques, sonores, textuels ou audiovisuels rendant compte de 3 à 8 œuvres d'art, ou encore d'une source critique ou théorique.

Chaque œuvre présentée est précisément identifiée et située, de même que chaque document comporte la mention de sa source, à l'exclusion de tout autre commentaire écrit.

Portfolio numérique 2

Le candidat compose ce portfolio autour d'une problématique de son choix, reliée à une question du programme limitatif et qu'il lui appartiendra d'exprimer oralement lors de l'épreuve.

Cette problématique n'est pas formulée dans son portfolio sinon par un titre bref, qui constitue le seul élément textuel de l'invention du candidat.

Pas de développement écrit de la problématique, celui-ci se tient oralement.

Normalisation

Œuvre : Prénom NOM (date naissance-décès), *Titre*, date, technique, matériaux, support, format OXO cm. Lieu de conservation, Ville, Pays.

Ouvrage/Document extrait de : Prénom Nom de l'auteur, *Titre*, Lieu d'édition, Nom éditeur, date édition, page.

Revue : Prénom (ou initiale) Nom de l'auteur, "*Titre*", dans *Nom de la Revue*, date édition, N° de la Revue, page.

Catalogue : Prénom Nom de l'auteur de l'article, "*Titre*", catalogue d'exposition *Titre du catalogue*, Lieu d'édition, Editeur, date, page.

DOSSIER IMPRIME

Référencement des œuvres

Un tirage des documents incluant le référencement des œuvres reproduites ou des textes, et la mention de leurs sources :
ce tirage servira en cas de défaut de lecture des fichiers numériques.

S'assurer d'un tirage papier du référencement sourcé (visuels ou cartels) des œuvres/documents d'appui et des éléments indispensables permettant au candidat de tenir son oral.

Document de synthèse

Commun à tous les élèves, il décrit sommairement le travail effectué de la classe (nature et le contenu des séances de travail, les rencontres, visites, recherches et activités communes). Etabli et visé par le professeur coordonnateur de l'équipe chargée de l'enseignement et le tampon de l'établissement.

Document obligatoire qui éclaire sur les conditions/modalités de travail et atteste de l'authenticité.

